

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

Procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique

VOYAGE SCOLAIRE - ARAGON 2023

Référence MAPA_2022_V07

Identification du pouvoir adjudicateur

Lycée de Mirepoix - SIRET 190 900 134 00015

1 Route de Limoux – 09500 Mirepoix

Tel : 05 61 68 14 80 - 0090013r-gest@ac-toulouse.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Dominique AIMABLE, Proviseur du lycée de Mirepoix.

Responsable de l'exécution du marché : M. Adrien MALRAISON, gestionnaire du collège.

Comptable assignataire : M. Adrien MALRAISON, agent comptable du lycée de Mirepoix.

Article 1) Objet du marché

Le marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne, d'une durée de 5 jours, du 12 au 16 juin 2023, pour 46 élèves et 4 accompagnateurs.

Le présent marché comprend deux lots :

Lot n°1 : transport A/R, liaisons et hébergement.

Lot n°2 : toutes les activités avec encadrement par des guides professionnels.

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

Article 2) Description de la prestation

La prestation consiste à organiser un voyage en Espagne, d'une durée de 5 jours, du 12 au 16 juin 2023, pour 46 élèves et 4 accompagnateurs (2 femmes et 2 hommes).

Lot n°1 : Transport et hébergement. Le transport A/R et les liaisons s'effectuera en autocar.

Les élèves seront répartis dans des chambres non mixtes.

Une assurance annulation de groupe toutes causes doit être prévue, et une assurance annulation individuelle pour chaque participant sera incluse.

Tous les repas indiqués dans le programme ci-dessous. Les repas du soir à l'hébergement sont des repas complets (entrée, plat chaud et dessert). L'ensemble des repas devra respecter la réglementation liée à l'hygiène alimentaire dans les EPLE.

Lot n°2 : Réservation et droits d'entrée des activités et sites payants prévus au programme.

L'encadrement par des guides professionnels des activités (sauf randonnée pédestre).

Une assurance annulation de groupe toutes causes doit être prévue, et une assurance annulation individuelle pour chaque participant sera incluse.

Programme du séjour :

Jour 1 - Lundi 12 juin 2023	
Matin	Départ de Mirepoix à 6h30. <i>Petits déjeuners apportés par les participants</i> Arrivée à Morillo de Tou vers 12h <i>Déjeuner : panier-repas apportés par les participants.</i>
Après-midi	Randonnée en canoë sur le lac del Mediano <i>Installation, repas du soir et nuit à l'hébergement.</i>
Jour 2 – Mardi 13 juin 2023	
Matin	<i>Petit-déjeuner à l'hébergement.</i> Escalade sur le site de Foradada <i>Déjeuner : panier-repas fourni par l'hébergement.</i>
Après-midi	Escalade sur le site de Foradada <i>Repas du soir et nuit à l'hébergement.</i>
Jour 3 – Mercredi 14 juin 2023	
Matin	<i>Petit-déjeuner à l'hébergement.</i> Via Ferrata del Sorrosal, avec rotation de 2 groupes <i>Déjeuner : panier-repas fourni par l'hébergement.</i>
Après-midi	Via Ferrata del Sorrosal, avec rotation de 2 groupes <i>Repas du soir et nuit à l'hébergement.</i>
Jour 4 – Jeudi 15 juin 2023	
Matin	<i>Petit-déjeuner à l'hébergement.</i> Canyon aquatique <i>Déjeuner : panier-repas fourni par l'hébergement.</i>
Après-midi	Canyon aquatique <i>Repas du soir et nuit à l'hébergement.</i>
Jour 5 – Vendredi 16 juin 2023	
Matin	<i>Petit-déjeuner à l'hébergement.</i> Randonnée libre pédestre <i>Déjeuner : panier-repas fourni par l'hébergement.</i>
Après-midi	Départ vers 14h Arrivée au lycée de Mirepoix vers 20h.

Article 3) Prix

Les montants sont exprimés en euros, hors taxes et TTC. Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif, comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées.

Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Il devra être indiqué un tarif par participant, sur la base de 46 élèves et 4 accompagnateurs. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

La variation de prix en fonction d'une variation des effectifs élèves devra être indiquée.

Article 4) Paiement

Les factures devront être adressées au collège de Mirepoix, sous forme dématérialisée, via le portail Chorus Pro. Les paiements seront effectués par mandat administratif. Des acomptes pourront être prévus dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics locaux d'enseignement.

Article 5) Résiliation

Le présent marché peut être résilié dans les conditions prévues par les articles L 2195-1 à L 2195-6 du code de la commande publique.

Article 6) Litiges

Tout litige dans l'exécution du présent marché sera de la compétence du tribunal administratif de Toulouse.

A Mirepoix, le 13.12.2022

Pour le pouvoir adjudicateur,
Le Proviseur
Dominique AIMABLE

